



Les accords de partenariat entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)

Ou comment désespérer davantage les pays les plus pauvres ?

Pour se conformer aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, l'Union européenne veut mettre fin, le 1^{er} janvier 2008, aux accords préférentiels passés avec les 79 pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Elle veut donc imposer à ces pays de nouveaux accords, fondés sur le libre-échange et appelés Accords de partenariat économique (APE).

Depuis les décolonisations, les relations commerciales de l'Union Européenne avec ses anciennes colonies sont régies par des accords successifs plutôt favorables pour ces pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Conventions de Lomé en 1975 et Accord de coopération économique de Cotonou en 2000).

Les États-Unis et ses multinationales ont attaqué ces accords préférentiels auprès du tribunal de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), invoquant des caractères contraires aux règles de cette organisation.

Selon ces accords, dits « asymétriques », de nombreux produits importés par l'Union européenne à partir des pays ACP, étaient exemptés de droits de douane, alors que tous les produits de l'Union européenne exportés vers ces pays étaient soumis à des taxes d'importation.

L'Union européenne aurait pu peser de tout son poids pour rendre les règles de l'OMC « compatibles » avec l'esprit des conventions de Lomé.

Mais l'Union européenne - un des principaux acteurs des accords de l'OMC - choisit d'imposer à ces pays ACP, regroupés en six « régions », de signer des accords de « libre-échange, supprimant tous les droits de douane et autres mesures protectionnistes.

Les motivations de l'Union européenne

- Contourner l'échec du cycle de négociation, dit « cycle de Doha », lancé par l'OMC pour imposer le « libre-échange », « la concurrence libre et non faussée » à l'ensemble du commerce mondial des biens, des services et des investissements.
- Permettre aux entreprises transnationales européennes de reprendre les parts de marché perdues dans ces pays au profit des entreprises nord américaines et asiatiques.

Les conséquences attendues pour les pays ACP

Les 79 pays ACP (*) comptent 717 millions d'habitants majoritairement ruraux, dont 50 % survivent avec moins de 2 dollars par jour, et 200 millions souffrent de la faim.

Parmi ceux-ci, 39 sont tellement en difficulté qu'ils « bénéficient » d'une reconnaissance de « pays moins avancés » (PMA) les exonérant des règles de l'OMC : toutes leurs exportations (sauf les armes !) sont exonérées de droits de douanes.

En 2006, le rapport Lefort de la Délégation de l'Assemblée nationale française révèle les conséquences inévitables que ces accords auraient pour ces pays :

- Un choc budgétaire : une réduction significative des recettes douanières pour des pays qui ont des échanges commerciaux importants avec le marché européen ;
- Et réduction des capacités d'interventions sociales de leurs États dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la création d'emplois productifs et du renforcement des secteurs vitaux de l'économie nationale.

En abandonnant 66 % de ses taxes à l'importation le Ghana perdrait 10 % de ses recettes publiques. Pour le Sénégal, 60 % de taxes supprimées c'est une perte de 11 % des recettes.

Un choc au niveau de la balance des paiements entre importations et exportations : ces accords entraîneraient une baisse des exportations vers l'Europe et une augmentation de produits européens plus compétitifs.

Haiti avec des importations d'une valeur de 2 milliards de dollars par an et des exportations d'une valeur de 600 millions de dollars, connaît déjà un déficit commercial structurel.

(*) Le Groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Bruxelles et dispose du statut d'observateur auprès de l'ONU depuis 1981.

Un choc agricole : par la mise en compétition directe des productions agricoles face à des produits agricoles européens bénéficiant d'un haut niveau de productivité et de subventions généreuses.

Un choc industriel : la concurrence des produits industriels venant de l'Europe ruinent les efforts d'industrialisation naissante des pays ACP.

Au Sénégal : un kilo de lait en poudre importé permet de faire 7 litres de lait pour 1 500 francs CFA (2,28 euros), soit près de 215 francs CFA le litre ; alors que le lait frais que nous collectons revient à 500 francs CFA. « Nous ne sommes plus compétitifs si on retire la protection des droits de douane ».

« Le paysan africain n'a accès ni aux crédits, ni à la mécanisation, ni aux semences, ni aux engrais, ni aux insecticides, dont profite son homologue européen. Il produit 8 quintaux de maïs à l'hectare, quand celui-ci en produit 150. Autant dire que nous ne sommes pas du tout compétitifs ».

« Chômeurs désespérés » sera la plus probable des productions de ces accords de libre-échange passés entre pays fortement déséquilibrés. Ainsi, les USA et le Canada ont passé un tel accord avec le Mexique en 1994 : le maïs américain a envahi le marché mexicain. En 6 ans, 15 des 20 millions de paysans mexicains ont vu leur niveau de ressources baissé au point de devenir insuffisant pour maintenir leurs exploitations. Ils sont poussés à l'émigration. Mais les USA massent 6 000 soldats à la frontière et dressent un mur de 1 000 km et de 4,5 m de haut !

Conséquences : accélération du chômage, dépendance accrue aux entreprises transnationales européennes, accélération des privatisations des principaux secteurs de services (l'accès à l'eau potable, l'éducation, la santé, les télécommunications, les transports, etc...).

Ces privatisations sont une anticipation par l'Union européenne de ce que l'OMC n'a pu imposer dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Cette tendance aggravera l'exclusion et la marginalisation d'une grande partie de la population de ces pays.

Qu'attendent de nous et de l'Europe les peuples de ces pays ?

La fin du pillage et des accords de coopérations pour un véritable développement

- Tout accord doit être fondé sur la coopération plutôt que sur la dimension commerciale
- L'Union européenne doit libérer davantage de moyens financiers et technologiques pour un réel développement durable et une véritable éradication de la pauvreté par l'augmentation de l'aide au développement, la suppression immédiate et inconditionnelle des dettes réclamées aux ACP.
- L'Union européenne doit favoriser et respecter les échanges entre les pays africains voisins.
- Il est impossible actuellement de passer des accords commerciaux équilibrés entre l'UE et les pays ACP, compte tenu des économies profondément inégalitaires. Il doit être examiné des accords de coopérations alternatifs, respectueux tenant compte des impératifs de développement des pays ACP, de leurs besoins prioritaires, du respect de leur culture et de leur histoire.
- L'Union européenne doit supprimer les subventions aux exportations qui nuisent aux intérêts agricoles et commerciaux des pays ACP

D'autres rapports sont possibles entre les pays ACP et l'Union européenne

L'Union européenne se révèle être le plus féroce défenseur et entrepreneur de la généralisation du « libre-échange » et de « la concurrence libre et non faussée » à l'ensemble du commerce mondial des biens, des services et des investissements, que ce soit au sein de l'OMC comme dans le cadre de ces accords commerciaux bilatéraux.

La Commission européenne et ses négociateurs agissent dans la plus grande opacité, sous la pression des puissants lobbies des grandes entreprises transnationales, avec l'accord tacite du Conseil européen et l'insuffisante investigation critique du Parlement européen.

Les négociateurs européens n'hésitent pas à s'affranchir de la priorité au développement durable et à l'éradication de la misère, fixée par l'accord de partenariat de Cotonou en 2000 et confirmée par les engagements pris par les ministres européens siégeant dans les réunions ministérielles mixtes (UE et ACP). Ils s'activent pour imposer aux pays ACP, y compris par la menace de l'arrêt de toute aide au développement, une libéralisation des échanges commerciaux, défavorables à leurs économies.

Alors que dans le cadre des négociations de l'OMC, les pays en développement sont parvenus à exclure les questions de l'investissement et des marchés publics, la Commission européenne maintient avec insistance qu'il n'y aura pas d'APE sans dispositions sur ces questions.

- **Citoyens européens il nous appartient de nous opposer à ce que des accords commerciaux, pris en notre nom, perpétuent des situations de mal-développement, de misère et de domination.**
- **Ne permettons pas qu'au nom d'une certaine conception de la « liberté », nous favorisons l'entrée d'un renard libre dans un poulailler libre !**



Attac : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
Attac-Isère - Siège social : Maison des Associations - 6, rue Berthe-de-Boissieux - 38000 GRENOBLE
Boîte vocale : 04 76 47 32 81 - Site internet : www.local.attac.org/attac.38 / Email : attac38@attac.org
Permanences : MDA les mercredis a.m. et café le Glacier à Grenoble, 18h-20h